

DÉPARTEMENT
AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL DU

ARRONDISSEMENT
Villefranche de
Rouergue

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU LEVEZOU SEGALA

Séance du Comité Syndical du 26 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 février à 14 heures 30, les membres du Comité du Syndicat Mixte des EAUX LEVEZOU SEGALA, se sont réunis à Gramond.

Présents : 90/164 – M. BONNEFOUS Alfred (ALRANCE), M. TROUCHE Jean-Claude (ARVIEU), M. BONNEFILLE Serge (AURIAC LAGAST), Mme. BOU CALMES Marie-Chantal (AYSSENES), M. BARBEZANGE Jacques (BARAQUEVILLE), Mme. ROUSSON Nathalie, Mme BOUTONNET Maryse (BOR ET BAR), M. DALMIERES Serge, M. RAFFI Didier (BOURNAZEL), M. ANDRIEU Marc (CALMONT), M. ENJALBERT Maxime, M. GAZANIOL Dominique (CAMBOULAZET), M. ESPIE Gabriel (CAMJAC), M. VAYSSE André (CANET DE SALARS), M. GAULTIER DE KERMOAL François (CASSAGNES BEGONHES), M. MOLINIER Francis (CASTANET), M. VEILLEDENT Franck (CASTELNAU PEGAYROLS), Mme. VERNHES Nadine (CENTRES), M. ALCOUFFE Patrick (COLOMBIES), Mme. LEBLOND Nelly, Mme CASTE DEBAR Monique (JOUQUEVIEL), M. ICHARD Xavier, M. TREBOSC Christian (MONTIRAT), M. FAUCOU Patrick (SAINT CHRISTOPHE), M. PONS Patrick, Mme. VENCK Claudine (AGEN D'AVEYRON), Mme. BALMES Nicole, Mme LAPORTE Marie-Thérèse (FLAVIN), M. REGOURD Yves (LE VIBAL), Mme JOULIE GABEN Geneviève (PONT DE SALARS), M. GARDE Jacques (PRADES DE SALARS), M. CARCENAC Pierre (SALMIECH), M. MALEVIALLE Jean-Marie (TREMUILLES), M. COUTANCIER Jean, Mme. LAFON Cécile (GINALS), M. MERCADIER Daniel (LAGUEPIE), M. BAYLAC Fernand (VERFEIL SUR SEYE), Mme. NESPOULOUS Régine, M. FOISSAC Xavier (DURENQUE), M. BORIES André, M. REVELLAT Christian (GRAMOND), M. RIGAL Bernard, Mme MOULY Louise (LA CAPELLE BLEYS), Mme. CATHALA Geneviève, M. VIDAL Bernard (LA FOUILLADE), M. ICHARD Frédéric (LACAPELLE SEGALAR), M. DESHAYES Laurent (LAPARROUQUIAL), M. BESOMBES Serge, M. ALLEGRE Bernard (LE RIOLS), M. VAYSSETTES Joel (LE TRUEL), M. DEPEYRE Marc, M. MOULIS Thierry (LES CABANNES), M. SALSON Laurent (LES COSTES GOZON), Mme. BOUBY Fabienne, M. CARRIE Claude (LESCURE JAOU), M. VABRE Philippe (MANHAC), M. BAUDY Benoit (MELJAC), M. DAGADA Claude, M. PAILLAS Pierre (MILHARS), M. SARRAU Richard (MONTJAUX), M. CHAMBERT Bernard (MORLHON LE HAUT), M. MANDIRAC Gérard, M. BLANC Claude (MOUZIEYS PANENS), M. ARTUS Michel, M. BONNET Christian (MOYRAZES), M. ORLHAC Jean Luc (PREVINQUIERES), M. CAVALIE Jean-Louis (RIEUPEYROUX), Mme DE BANCAREL Catherine (RODEZ AGGLOMERATION), M. ALMAYRAC Gilles (RULLAC SAINT CIRQ), M. LAGARRIGUE Jacques, M. HUGOUNET Christian (SAINT ANDRE DE NAJAC), M. HENRY Mathieu (SAINT BEAUZELY), M. RAMONDENC Gérard, M. VERHNET Christian (SAINT IZAIRE), M. BESOMES Yvon (SAINT JUSTE SUR VIAUR), M. BRIERE Alex (SAINT MARCEL CAMPES), M. MARTY Jean-Paul (SAINT MARTIN LAGUEPIE), M. FABREGUES Raymond (SAINT ROMÉ DE CERNON), M. ARLES Jacques (SAINT ROMÉ DE TARN), Mme. PEAN BARRE Marie, M. CHALET Frédéric (SAINT JULIETTE SUR VIAUR), M. CHAMBERT Jean-Pierre, M. ROTTE Yves (SANVENS), Mme. VAYSSETTES Catherine, M. BERTRAND Christian (SEGUR), M. JALBERT Daniel, M. BANCAREL Jean-Marie (VEZINS DE LEVEZOU), Mme. JANODET Alix (VILLEFRANCHE DE ROUEGUE), M. FOURNIER Yves, Mme PELOUX Florence (VINDRAC ALAYRAC).

Procurations : 6 – Mme BOUSQUET Sandrine (SAINT JUST SUR VIAUR) à Mme VERNHES Nadine (CENTRES), M. LAURENT Bernard (ROUSSAYROLLES) à M. REGOURD Yves (LE VIBAL), M. TABARLY Michel (CASTANET 82) à Mme LAFON Cécile (GINALS), M. PUECH Julien (LACAPELLE SEGALAR) à M. ICHARD Frédéric (LACAPELLE SEGALAR), Mme PARDOEN Michelle (LBARTHE BLEYS) à M. DEPEYRE Marc (LES CABANNES), M. COUDERC Vivian (RIEUPEYROUX) à M. CAVALIE Jean-Louis (RIEUPEYROUX).

Excusés : 6 – M. MARTY Alain (FLAVIN), M. TRESSOLS Bernard (CORDES SUR CIEL), Mme MARUEJOULS Pauline (LUNAC), M. TREZIERES Olivier (LUNAC), M. ALAZARD Christian (MONTEILS), M. MAZARS Jean-Pierre (QUINS),

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut donc valablement délibérer.
Secrétaire de séance : Madame VERNHES Nadine, déléguée de la Commune de CENTRES.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2312-1, L 3312-1, L 4312-1, L 5211-36 et L 5622-36, qui disposent qu'un débat d'orientations générales du budget,

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires,

Vu le rapport annexé à la présente délibération,

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Le Président,
Yves REGOURD**



DÉPARTEMENT
AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE
SYNDICAL DU

ARRONDISSEMENT
Villefranche de
Rouergue

**SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU LEVEZOU
SEGALA**

Séance du Comité Syndical du 26 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 février à 14 heures 30, les membres du Comité du Syndicat Mixte des EAUX LEVEZOU SEGALA, se sont réunis à Gramond.

Présents : 90 184 – M. BONNEFOUS Alfred (ALRANCE), M. TROUCHE Jean-Claude (ARVIEU), M. BONNEFILLE Serge (AURIAC LAGAST), Mme. BOU CALMES Marie-Chantal (AYSENES), M. BARBEZANGE Jacques (BARAQUEVILLE), Mme. ROUSSON Nathalie, Mme BOUTONNET Maryse (BOR ET BAR), M. DALMIERES Serge, M. RAFFI Didier (BOURNAZEL), M. ANDRIEU Marc (CALMONT), M. ENJALBERT Maxime, M. GAZANIOL Dominique (CAMBOULAZET), M. ESPIE Gabriel (CAMJAC), M. VAYSSE André (CANET DE SALARS), M. GAULTIER DE KERMOAL François (CASSAGNES BEGONHES), M. MOLNIER Francis (CASTANET), M. VEILLEDENT Franck (CASTELNAU PEGAYROLS), Mme. VERNHES Nadine (CENTRES), M. ALCOUFFE Patrick (COLOMBIES), Mme. LEBLOND Nelly, Mme CASTE DEBAR Monique (JOUQUEVIEL), M. ICHARD Xavier, M. TREBOSC Christian (MONTIRAT), M. FAUCOU Patrick (SAINT CHRISTOPHE), M. PONS Patrick, Mme. VENCK Claudine (AGEN D'AVEYRON), Mme. BALMES Nicole, Mme LAPORTE Marie-Thérèse (FLAVIN), M. REGOURD Yves (LE VIBAL), Mme JOULIE GABEN Geneviève (PONT DE SALARS), M. GARDE Jacques (PRADES DE SALARS), M. CARCENAC Pierre (SALMIECH), M. MALEVIALLE Jean-Marie (TREMUILLES), M. COUTANCIER Jean, Mme. LAFON Cécile (GINALS), M. MERCADIER Daniel (LAGUEPIE), M. BAYLAC Fernand (VERFEIL SUR SEYE), Mme. NESPOULOUS Régine, M. FOISSAC Xavier (DURENQUE), M. BORIES André, M. REVELLAT Christian (GRAMOND), M. RIGAL Bernard, Mme MOULY Louise (LA CAPELLE BLEYS), Mme. CATHALA Geneviève, M. VIDAL Bernard (LA FOUILLADE), M. ICHARD Frédéric (LACAPELLE SEGALAR), M. DESHAYES Laurent (LAPARROQUIAL), M. BESOMBES Serge, M. ALLEGRE Bernard (LE RIOLS), M. VAYSSETTES Joel (LE TRUEL), M. DEPEYRE Marc, M. MOULIS Thierry (LES CABANNES), M. SALSON Laurent (LES COSTES GOZON), Mme. BOUBY Fabienne, M. CARRIE Claude (LESCURE JAOL), M. VABRE Philippe (MANHAC), M. BAUDY Benoit (MELJAC), M. DAGADA Claude, M. PAILLAS Pierre (MILHARS), M. SARRAU Richard (MONTJAUX), M. CHAMBERT Bernard (MORLHON LE HAUT), M. MANDIRAC Gérard, M. BLANC Claude (MOUZIEYS PANENS), M. ARTUS Michel, M. BONNET Christian (MOYRAZES), M. ORLHAC Jean Luc (PREVINQUIERES), M. CAVALIE Jean-Louis (RIEUPEYROUX), Mme DE BANCAREL Catherine (RODEZ AGGLOMERATION), M. ALMAYRAC Gilles (RULLAC SAINT CIRQ), M. LAGARRIGUE Jacques, M. HUGONNET Christian (SAINT ANDRE DE NAJAC), M. HENRY Mathieu (SAINT BEAUZELY), M. RAMONDENC Gérard, M. VERHNET Christian (SAINT IZAIRE), M. BESOMES Yvon (SAINT JUSTE SUR VIAUR), M. BRIERE Alex (SAINT MARCEL CAMPES), M. MARTY Jean-Paul (SAINT MARTIN LAGUEPIE), M. FABREGUES Raymond (SAINT ROME DE CERNON), M. ARLES Jacques (SAINT ROME DE TARN), Mme. PEAN BARRE Marie, M. CHALET Frédéric (SAINT JULIETTE SUR VIAUR), M. CHAMBERT Jean-Pierre, M. ROTTE Yves (SANVENS), Mme. VAYSSETTES Catherine, M. BERTRAND Christian (SEGUR), M. JALBERT Daniel, M. BANCAREL Jean-Marie (VEZINS DE LEVEZOU), Mme. JANODET Alix (VILLEFRANCHE DE ROUERQUE), M. FOURNIER Yves, Mme PELOUX Florence (VINDRAC ALAYRAC).

Procurations : 6 – Mme BOUSQUET Sandrine (SAINT JUST SUR VIAUR) à Mme VERNHES Nadine (CENTRES), M. LAURENT Bernard (ROUSSAYROLLES) à M. REGOURD Yves (LE VIBAL), M. TABARLY Michel (CASTANET 82) à Mme LAFON Cécile (GINALS), M. PUECH Julien (LACAPELLE SEGALAR) à M. ICHARD Frédéric (LACAPELLE SEGALAR), Mme PARDOEN Michelle (LBARTHE BLEYS) à M. DEPEYRE Marc (LES CABANNES), M. COUDERC Vivian (RIEUPEYROUX) à M. CAVALIE Jean-Louis (RIEUPEYROUX).

Excusés : 6 – M. MARTY Alain (FLAVIN), M. TRESSOLS Bernard (CORDES SUR CIEL), Mme MARUEJOULS Pauline (LUNAC), M. TREZIERES Olivier (LUNAC), M. ALAZARD Christian (MONTEILS), M. MAZARS Jean-Pierre (QUINS),

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut donc valablement délibérer.
Secrétaire de séance : Madame VERNHES Nadine, déléguée de la Commune de CENTRES.

Objet : 002-2024CS – Adoption du règlement du temps de travail

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L611-1 à L613-11 du Code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées ;

Vu la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011, notamment son article 115 ;

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, et notamment son article 47 ;

Vu le décret n°85-1250 du 26 novembre 1985 relatif aux congés annuels des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis du comité social territorial départemental en date du 13 décembre 2023 ;

Vu la délibération du Comité syndical du SMELS en date du 14 décembre 2023 ;

Vu l'avis du comité social territorial départemental en date du 7 février 2024 ;

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée :

Qu'il convient d'instaurer le règlement du temps de travail pour les agents du syndicat afin de se mettre en conformité avec la réglementation relative au temps du travail dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

Le SMELS s'inscrit donc dans cette démarche avec comme objectifs de pouvoir répondre aux enjeux suivants :

- Un enjeu de maintien et de qualité de service public notamment pour un SPIC exerçant la production d'eau potable et la facturation de l'eau en régie, en adaptant l'organisation aux attentes du service public de l'eau et des usagers, dans un souci collectif d'efficacité de l'action publique. La démarche d'élaboration du règlement permettra ainsi l'harmonisation des pratiques et la formalisation des procédures.
- Un enjeu d'amélioration des conditions de vie au travail et notamment garantir l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. C'est ici une des conditions de renforcement de la motivation et de l'efficacité et de l'engagement professionnel.

Le projet du règlement du temps de travail est joint en annexe de la présente délibération.

Ce document est le fruit d'une réflexion réalisée en interne avec les élus du SMELS réunis au sein de la commission des Ressources Humaines mais également avec les équipes et les chefs de service afin d'obtenir un premier document qui permette d'intégrer les spécificités d'un SPIC (Service Public à Caractère Industriel et Commercial), les différents statuts des agents et l'histoire de ces agents dans cette équipe.

Il intègre donc la réglementation qui s'applique pour les agents de droit privé à savoir le code du travail mais aussi la convention collective eau et assainissement du 12 avril 2000.

La volonté des élus et des services dans cette démarche a été d'essayer de tendre vers une harmonisation des pratiques et des modalités pour l'ensemble des agents compte tenu de la coexistence de 3 statuts différents.

Le présent règlement fixe les règles applicables à tous les agents employés par le SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU LEVEZOU SEGALA à l'exception des agents recrutés en qualité de vacataire qui bénéficient toutefois des mêmes garanties au temps de travail ou de repos.

Sont donc concernés par ce règlement :

- Les fonctionnaires titulaires et stagiaires,
- Les agents en détachement ou mis à disposition de la collectivité,
- Les agents contractuels de droit public,
- Les personnels de droit privé (rattaché au SPIC, apprentissage, etc.),
- Les étudiants stagiaires, apprentis, personnes en immersion professionnelles et volontaires en service civique, etc.

La durée totale annuelle de travail effectif est de 1607 heures.

Il est donc proposé au Comité syndical de :

- **APPROUVER** le projet de règlement du temps de travail tel qu'il est présenté ce jour et joint en annexe,
- **PERMETTRE** sa mise en œuvre à compter du 1^{er} mars 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Le Président,
Yves REGOURD**



DÉPARTEMENT
AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL DU

ARRONDISSEMENT
Villefranche de
Rouergue

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU LEVEZOU SEGALA

Séance du Comité Syndical du 26 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 février à 14 heures 30, les membres du Comité du Syndicat Mixte des EAUX LEVEZOU SEGALA, se sont réunis à Gramond.

Présents : 90/164 – M. BONNEFOUS Alfred (ALRANCE), M. TROUCHE Jean-Claude (ARVIEU), M. BONNEFILLE Serge (AURIAC LAGAST), Mme. BOU CALMES Marie-Chantal (AYSSENES), M. BARBEZANGE Jacques (BARAQUEVILLE), Mme. ROUSSON Nathalie, Mme BOUTONNET Maryse (BOR ET BAR), M. DALMIERES Serge, M. RAFFI Didier (BOURNAZEL), M. ANDRIEU Marc (CALMONT), M. ENJALBERT Maxime, M. GAZANIOL Dominique (CAMBOULAZET), M. ESPIE Gabriel (CAMJAC), M. VAYSSE André (CANET DE SALARS), M. GAULTIER DE KERMOAL François (CASSAGNES BEGONHES), M. MOLINIER Francis (CASTANET), M. VEILLEDENT Franck (CASTELNAU PEGAYROLS), Mme. VERNHES Nadine (CENTRES), M. ALCOUFFE Patrick (COLOMBIES), Mme. LEBLOND Nelly, Mme CASTE DEBAR Monique (JOUQUEVIEL), M. ICHARD Xavier, M. TREBOSC Christian (MONTIRAT), M. FAUCOU Patrick (SAINT CHRISTOPHE), M. PONS Patrick, Mme. VENCK Claudine (AGEN D'AVEYRON), Mme. BALMES Nicole, Mme LAPORTE Marie-Thérèse (FLAVIN), M. REGOURD Yves (LE VIBAL), Mme JOULIE GABEN Geneviève (PONT DE SALARS), M. GARDE Jacques (PRADES DE SALARS), M. CARCENAC Pierre (SALMIECH), M. MALEVIALLE Jean-Marie (TREMUILLES), M. COUTANCIER Jean, Mme. LAFON Cécile (GINALS), M. MERCADIER Daniel (LAGUEPIE), M. BAYLAC Fernand (VERFEIL SUR SEYE), Mme. NESPOULOUS Régine, M. FOISSAC Xavier (DURENQUE), M. BORIES André, M. REVELLAT Christian (GRAMOND), M. RIGAL Bernard, Mme MOULY Louise (LA CAPELLE BLEYS), Mme. CATHALA Geneviève, M. VIDAL Bernard (LA FOUILLADE), M. ICHARD Frédéric (LACAPELLE SEGALAR), M. DESHAYES Laurent (LAPARROUQUIAL), M. BESOMBES Serge, M. ALLEGRE Bernard (LE RIOLS), M. VAYSETTES Joel (LE TRUEL), M. DEPEYRE Marc, M. MOULIS Thierry (LES CABANNES), M. SALSON Laurent (LES COSTES GOZON), Mme. BOUBY Fabienne, M. CARRIE Claude (LESCURE JAUL), M. VABRE Philippe (MANHAC), M. BAUDY Benoit (MELJAC), M. DAGADA Claude, M. PAILLAS Pierre (MILHARS), M. SARRAU Richard (MONTJAUX), M. CHAMBERT Bernard (MORLHON LE HAUT), M. MANDIRAC Gérard, M. BLANC Claude (MOUZIEYS PANENS), M. ARTUS Michel, M. BONNET Christian (MOYRAZES), M. ORLHAC Jean Luc (PREVINQUIERES), M. CAVALIE Jean-Louis (RIEUPEYROUX), Mme DE BANCAREL Catherine (RODEZ AGGLOMERATION), M. ALMAYRAC Gilles (RULLAC SAINT CIRQ), M. LAGARRIGUE Jacques, M. HUGOUNET Christian (SAINT ANDRE DE NAJAC), M. HENRY Mathieu (SAINT BEAUZELY), M. RAMONDENC Gérard, M. VERHNET Christian (SAINT IZAIRE), M. BESOMES Yvon (SAINT JUSTE SUR VIAUR), M. BRIERE Alex (SAINT MARCEL CAMPES), M. MARTY Jean-Paul (SAINT MARTIN LAGUEPIE), M. FABREGUES Raymond (SAINT ROMÉ DE CERNON), M. ARLES Jacques (SAINT ROMÉ DE TARN), Mme. PEAN BARRE Marie, M. CHALET Frédéric (SAINTE JULIETTE SUR VIAUR), M. CHAMBERT Jean-Pierre, M. ROTTE Yves (SANVENSA), Mme. VAYSETTES Catherine, M. BERTRAND Christian (SEGUR), M. JALBERT Daniel, M. BANCAREL Jean-Marie (VEZINS DE LEVEZOU), Mme. JANODET Alix (VILLEFRANCHE DE ROUERQUE), M. FOURNIER Yves, Mme PELOUX Florence (VINDRAC ALAYRAC).

Procurations : 6 – Mme BOUSQUET Sandrine (SAINT JUST SUR VIAUR) à Mme VERNHES Nadine (CENTRES), M. LAURENT Bernard (ROUSSAYROLLES) à M. REGOURD Yves (LE VIBAL), M. TABARLY Michel (CASTANET 82) à Mme LAFON Cécile (GINALS), M. PUECH Julien (LACAPELLE SEGALAR) à M. ICHARD Frédéric (LACAPELLE SEGALAR), Mme PARDOEN Michelle (LBARTHE BLEYS) à M. DEPEYRE Marc (LES CABANNES), M. COUDERC Vivian (RIEUPEYROUX) à M. CAVALIE Jean-Louis (RIEUPEYROUX).

Excusés : 6 – M. MARTY Alain (FLAVIN), M. TRESSOLS Bernard (CORDES SUR CIEL), Mme MARUEJOULS Pauline (LUNAC), M. TREZIERES Olivier (LUNAC), M. ALAZARD Christian (MONTEILS), M. MAZARS Jean-Pierre (QUINS),

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut donc valablement délibérer.
Secrétaire de séance : Madame VERNHES Nadine, déléguée de la Commune de CENTRES.

Objet : 003-2024CS – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION D'UN POSTE PERMANENT A TEMPS NON COMPLET

Monsieur le Président rappelle au Comité syndical que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Accusé de réception en préfecture

112-200073799-20240226-20240226_003-DE

Reçu le 01/03/2024

Considérant la réorganisation des services du Syndicat des Eaux Lévézou Ségala depuis le 01 janvier 2022, il expose qu'il convient de créer les emplois permanents suivants :

- Création d'un poste d'Adjoint administratif, relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps non complet (17 h 30), afin d'assurer les missions suivantes :
- - Agent polyvalent en charge de l'accueil et en appui à l'ensemble des services du pôle administratif

Ce recrutement interviendra dans le cadre des conditions statutaires du Code de la Fonction Publique Territoriale, s'agissant d'un emploi de catégorie C.

Le Comité syndical, après avoir délibéré,

- **APPROUVE** la création de l'emploi permanent tel que décrit ci-avant,
- **CHARGE** Monsieur le Président de procéder au recrutement et de signer tout acte relatif à ce dossier,
- **DECIDE** de modifier le tableau des effectifs et le tableau des emplois comme suit :

Tableau des effectifs SM Eaux Lévezou Ségala (15/02/2024) / Légende :

emplois à créer

agents droit public

agents droit privé



Catégorie (A, B, C)	Grade	Durée hebdo du poste TC TNC .../35h	Fonction (cf fiche de poste)	Postes pourvus			Commentaires
				Statut de l'agent T (titulaire) S (stagiaire) C (contractuel)	Sexe F (féminin) M (masculin)	TC (tps complet) TP (tps partiel - indiquer le %)	
Pôle administratif (services facturation, comptabilité, RH, secrétariat) = 9 ETP au total							
C	Adjoint administratif	35h	Assistant comptabilité/RH	S	F	TC	Poste pourvu le 01/12/2023
C	Adjoint administratif	35h	Assistant comptabilité/RH			TC	Création au 08/09/2023
C	Adjoint administratif	17 h 30	Agent polyvalent (accueil et appui aux services admin)	T	F	TNC	
C	Adjoint administratif	35h	Agent polyvalent (accueil et appui aux services admin)			TC	Poste non permanent pour accroissement activité
C	Adjoint adm 1 ^{ère} classe	35h	Agent d'accueil	T	F	TC	Départ en 2024
C	Adjoint administratif	35h	Chargée de facturation	T	F	TC	
C	Adjoint administratif	35h	Chargée de facturation	S	F	TC	
B	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	35h	Responsable comptabilité / RH	T	F	TC	
A	Attaché principal	35h	Responsable administrative	T	F	TC	Départ à la retraite 01/07/2023 ; poste à supprimer
EqA	Attaché principal dans le cadre de la portabilité en CDI	35h	Directrice Générale des Services	C	F	TC	
	CDI - Droit privé	35h	Référente facturation		F	TC	
Pôle technique (exploitation de l'usine de Galat, régie du Tarn, SIG et ingénierie) = 6.8 ETP							
EqC	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe en CDI	28/35h	Fontainier	C	M	80%	Départ à la retraite le 01/12/2023
EqB	Technicien en CDD	35h	Géomaticien/SIG	C	M	TC	

Technicien en CDD	35h	Technicien usine/ingénierie	C	M	TC
Ingénieur territorial principal	35h	Responsable des services techniques	T	M	TC
CDI - Droit privé	35h	Electromécanicien		M	TC
CDI- Droit privé	35h	Electromécanicien		M	TC
CDI - Droit privé	35h	Agent technique		M	TC

Attention, ne figure pas dans ce tableau le contrat d'apprenti avec un élève en école d'ingénieur

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président,
Yves REGOURD



DÉPARTEMENT
AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE
SYNDICAL DU

ARRONDISSEMENT
Villefranche de
Rouergue

**SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU LEVEZOU
SEGALA**

Séance du Comité Syndical du 26 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 février à 14 heures 30, les membres du Comité du Syndicat Mixte des EAUX LEVEZOU SEGALA, se sont réunis à Gramond.

Présents : 70 - M. BONNEFOUS Alfred (ALRANCE), M. TROUCHE Jean-Claude (ARVIEU), M. BONNEFILLE Serge (AURIAC LAGAST), Mme. BOU CALMES Marie-Chantal (AYSSENES), M. BARBEZANGE Jacques (BARAQUEVILLE), Mme. ROUSSON Nathalie, Mme BOUTONNET Maryse (BOR ET BAR), M. DALMIERES Serge, M. RAFFI Didier (BOURNAZEL), M. ANDRIEU Marc (CALMONT), M. ENJALBERT Maxime, M. GAZANIOL Dominique (CAMBOULAZET), M. ESPIE Gabriel (CAMJAC), M. VAYSSE André (CANET DE SALARS), M. GAULTIER DE KERMOAL François (CASSAGNES BEGONHES), M. MOLINIER Francis (CASTANET), M. VEILLEDENT Franck (CASTELNAU PEGAYROLS), Mme. VERNHES Nadine (CENTRES), M. ALCOUFFE Patrick (COLOMBIES), Mme. LEBLOND Nelly, Mme CASTE DEBAR Monique (JOUQUEVIEL), M. ICHARD Xavier, M. TREBOSC Christian (MONTIRAT), M. FAUCOU Patrick (SAINT CHRISTOPHE), M. PONS Patrick, Mme. VENCK Claudine (AGEN D'AVEYRON), Mme. BALMES Nicole, Mme LAPORTE Marie-Thérèse (FLAVIN), M. REGOURD Yves (LE VIBAL), Mme JOULIE GABEN Geneviève (PONT DE SALARS), M. GARDE Jacques (PRADES DE SALARS), M. CARCENAC Pierre (SALMIECH), M. MALEVIALLE Jean-Marie (TREMUILLES), M. COUTANCIER Jean, Mme. LAFON Cécile (GINALS), M. MERCADIER Daniel (LAGUEPIE), M. BAYLAC Fernand (VERFEIL SUR SEYE), Mme. NESPOULOUS Régine, M. FOISSAC Xavier (DURENQUE), M. BORJES André, M. REVELLAT Christian (GRAMOND), M. RIGAL Bernard, Mme MOULY Louise (LA CAPELLE BLEYS), Mme. CATHALA Geneviève, M. VIDAL Bernard (LA FOUILLADE), M. ICHARD Frédéric (LACAPELLE SEGALAR), M. DESHAYES Laurent (LAPARROUQUIAL), M. BESOMBES Serge, M. ALLEGRE Bernard (LE RIOLS), M. VAYSSETTES Joel (LE TRUEL), M. DEPEYRE Marc, M. MOULIS Thierry (LES CABANNES), M. SALSON Laurent (LES COSTES GOZON), Mme. BOUBY Fabienne, M. CARRIE Claude (LESCURE JAOL), M. VABRE Philippe (MANHAC), M. BAUDY Benoit (MELJAC), M. DAGADA Claude, M. PAILLAS Pierre (MILHARS), M. SARRAU Richard (MONTJAU), M. CHAMBERT Bernard (MORLHON LE HAUT), M. MANDIRAC Gérard, M. BLANC Claude (MOUZYEYS PANENS), M. ARTUS Michel, M. BONNET Christian (MOYRAZES), M. ORLHAC Jean Luc (PREVINQUIERES), M. CAVALIE Jean-Louis (RIEUPEYROUX), Mme DE BANCAREL Catherine (RODEZ AGGLOMERATION), M. ALMAYRAC Gilles (RULLAC SAINT CIRQ), M. LAGARRIGUE Jacques, M. HUGOUNET Christian (SAINT ANDRE DE NAJAC), M. HENRY Mathieu (SAINT BEAUZELY), M. RAMONDENC Gérard, M. VERHNET Christian (SAINT IZAIRE), M. BESOMES Yvon (SAINT JUSTE SUR VIAUR), M. BRIERE Alex (SAINT MARCEL CAMPES), M. MARTY Jean-Paul (SAINT MARTIN LAGUEPIE), M. FABREGUES Raymond (SAINT ROMÉ DE CERNON), M. ARLES Jacques (SAINT ROMÉ DE TARN), Mme. PEAN BARRE Marie, M. CHALET Frédéric (SAINT JULIETTE SUR VIAUR), M. CHAMBERT Jean-Pierre, M. ROTTE Yves (SANVENSA), Mme. VAYSSETTES Catherine, M. BERTRAND Christian (SEGUR), M. JALBERT Daniel, M. BANCAREL Jean-Marie (VEZINS DE LEVEZOU), Mme. JANODET Alix (VILLEFRANCHE DE ROUERQUE), M. FOURNIER Yves, Mme PELOUX Florence (VINDRAC ALAYRAC).

Procurations : 6 - Mme BOUSQUET Sandrine (SAINT JUST SUR VIAUR) à Mme VERNHES Nadine (CENTRES), M. LAURENT Bernard (ROUSSAYROLLES) à M. REGOURD Yves (LE VIBAL), M. TABARLY Michel (CASTANET 82) à Mme LAFON Cécile (GINALS), M. PUECH Julien (LACAPELLE SEGALAR) à M. ICHARD Frédéric (LACAPELLE SEGALAR), Mme PARDOEN Michelle (LBARTHE BLEYS) à M. DEPEYRE Marc (LES CABANNES), M. COUDERC Vivian (RIEUPEYROUX) à M. CAVALIE Jean-Louis (RIEUPEYROUX).

Excusés : 6 - M. MARTY Alain (FLAVIN), M. TRESSOLS Bernard (CORDES SUR CIEL), Mme MARUEJOULS Pauline (LUNAC), M. TREZIERES Olivier (LUNAC), M. ALAZARD Christian (MONTEILS), M. MAZARS Jean-Pierre (QUINS),

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut donc valablement délibérer.
Secrétaire de séance : Madame VERNHES Nadine, déléguée de la Commune de CENTRES.

Objet : 004-2024CS : Règlement général de la protection des données (RGPD).

Le Président du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala,

Expose qu'à compter du 25 mai 2018, toutes les structures publiques et privées seront obligées de disposer d'un Délégué à la Protection des Données (DPD). Cette obligation résulte du Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel. Ce délégué n'est pas nécessairement un agent de la collectivité. Sa fonction peut être externalisée ou bien mutualisée.

Par ailleurs, le **Président** fait part de l'offre de mutualisation envoyée à la collectivité par le SMICA.

En effet, le syndicat se propose de mettre en place une cellule sur la protection et la sécurité des données à caractère personnel.

Il s'engage à la mettre à disposition des communes qui le souhaitent pour réaliser le traitement de leurs données à caractère personnel. Cette prestation donnera lieu au paiement d'une cotisation annuelle.

Pour information, pour l'année 2021, le montant de la cotisation sera de :

- Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, sur la protection des données,
- Vus les statuts du SMICA,

Considérant que le Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala ne dispose pas des ressources humaines en interne pour réaliser cette mission de délégué à la protection des données.

Compte-tenu de l'impératif de mutualisation et d'économies pour le Syndicat,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

DECIDE

- d'accepter la solution proposée par le SMICA concernant la mutualisation d'un délégué à la protection des données.
- de s'engager à payer la cotisation décidée chaque année par le Comité Syndical,
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives liées à cette affaire et à procéder aux formalités nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Le Président,
Yves REGOURD**



